

Session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 3 décembre 2018, à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions où sont présents(es) :

Mme Lise Trudel	Maire-suppléante
M. Simon Moisan	Conseiller siège # 2
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3
M. Michaël Julien	Conseiller siège # 4
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6

Assistaient également M. Denis Grégoire, inspecteur municipal, Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal et Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **POINTS À DISCUTER**

- a) Rapport de Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal
- b) Rapport de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal
- c) Nomination d'un(e) maire-suppléant(e)
- d) Dépôt – Déclaration de la mise à jour des intérêts pécuniaires
- e) Dépôt – Registre de déclaration relative aux dons
- f) Dépôt des états comparatifs
- g) Calendrier des séances du conseil 2019
- h) Horaire du Bureau municipal – Temps des Fêtes
- i) Fin d'une probation – Agente de développement communautaire en milieu municipal
- j) Adoption de la politique de remboursement des loisirs révisée
- k) Entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Portneuf – Autorisation de signature
- l) Abrogation de la résolution # 244-15-11-18
- m) Adoption du rapport de consultation dans le cadre du dossier de Porcherie Héden Inc.
- n) Contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions
- o) Adhésion à la FQM 2019
- p) CIMA+ – Validation des données SOMAEU
- q) Autorisation de paiement – Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec
- r) Autorisation de paiement – Travaux de rechargement granitique
- s) Construction Pavage Portneuf – Décompte progressif n° 1
- t) Adhésion à l'UMQ pour l'achat d'abat poussières pour 2019
- u) Paiement du 3<sup>ème</sup> versement de la quote-part 2018 – Boues de fosses septiques
- v) Lac de l'Oasis Nord – Cotisation 2018-2019
- w) Cotisation annuelle 2019 – Capsa
- x) Demande d'aide financière – CJSR 2019/2020/2021
- y) Demande d'aide financière – Mirépi
- z) Dérogation mineure – M. Michel Desmeules – 355, rue Lortie
- aa) Contribution aux fins de parcs – Lot # 6 279 244
- bb) Contribution aux fins de parcs – Lot # 6 271 975
- cc) Demande de don – Album des finissants de l'école Louis-Jobin

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

- |                    |   |
|--------------------|---|
| a) Lac de l'Oasis  | Correspondances et demande.   |
| b) CAPSA           | Entente de partenariat 2018-2019.<br><br>Invitation 9 <sup>e</sup> Rendez-vous de l'eau de l'OBV.         |
| c) FQM             | Ajustement du salaire des élus suite à l'imposition de l'allocation de dépenses.<br><br>Sûreté du Québec. |
| d) Faune et Parc   | Gestion des castors prédateurs.   |
| e) MRC de Portneuf | Avis de licence d'exploration d'hydrocarbures.  |

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE (SUITE)**

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| f) Commission municipale             | Pouvoir de vérification.                                |
| g) MTQ                               | Suivi de la résolution # 209-01-10-18.                  |
| h) Collège de Shawinigan             | Formation sur les eaux usées.                           |
| i) Association pulmonaire du Québec  | Campagne de sensibilisation contre le radon.            |
| j) Fondation saumon                  | Cocktail dînatoire – Invitation.                        |
| k) Chambre de commerce de St-Raymond | Assemblée générale annuelle – Invitation le 8 décembre. |

248-03-12-18 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Simon Moisan et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

249-03-12-18 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET DU 15 OCTOBRE 2018 ET DU 5 NOVEMBRE 2018**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 9 et du 15 octobre 2018 ainsi que du 5 novembre 2018 tel que présenté.

**RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

L'inspecteur municipal présente son rapport concernant les travaux réalisés en novembre et ceux à venir en décembre.

250-03-12-18 **NOMINATION D'UN(E) MAIRE-SUPPLÉANT(E)**

Il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement de nommer Mme Lise Trudel en tant que maire-suppléante et que celle-ci soit autorisée à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement des activités de la municipalité, en cas d'absence du maire, M. Denis Langlois.

251-03-12-18 **ACCÈS-LOISIRS**

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement que le programme accès-loisirs soit accessible aux adultes et aux enfants résidant à Saint-Léonard-de-Portneuf à compter de janvier 2019.

252-03-12-18 **FÊTE DES NEIGES 2019**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'allouer un budget de 1 680 \$ incluant les taxes, pour l'organisation des activités suivantes :

<b>Activités</b>	<b>Montant</b>
Disco mobile	500 \$
Maquilleuse	180 \$
Jeu gonflable	350 \$
Foyer extérieur	200 \$
Salaire deux personnes	250 \$
Achats divers	200 \$
<b>Total</b>	<b>1 680 \$ taxes incluses</b>

253-03-12-18 **TARIFS MAJORÉS – PROGRAMMATION DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf doit prévoir les sessions des cours à venir;

CONSIDÉRANT QU'il a des inscriptions après la date prévue et qu'il est difficile de prévoir combien de personne s'inscriront;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'offrir un incitatif à la population afin de favoriser l'inscription;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les modalités de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement :

- D'APPLIQUER un 10 % de rabais lors de la période d'inscription à des cours offerts par la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, dans le cadre des programmations de loisirs;
- DE REMBOURSER après le 2<sup>e</sup> cours et **avant** la tenue du 3<sup>e</sup> cours, un montant au prorata du nombre de cours ainsi que **10 % supplémentaire** (frais administratif).

254-03-12-18

#### **COTISATION – AQLM**

Il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement de prévoir au budget 2019, un montant de 336.88 \$ incluant les taxes, en guise de cotisation pour l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM).

255-03-12-18

#### **ENTENTE POUR PISTE DE RAQUETTES**

Il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement d'autoriser Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, une entente à intervenir auprès de neuf (9) propriétaires, aux fins de cession d'un droit de passage sur leur lot, permettant ainsi le tracé prévu pour la pratique de la raquette pour la saison hivernale 2018-2019. Les lots concernés sont 4 908 693, 4 908 687, 4 908 689, 4 908 690, 4 908 691, 4 908 688, 4 910 207, 4 908 696 et 4 908 695.

#### **DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums municipaux (L.E.R.M.)*, tous les membres du conseil doivent, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant celui-ci une déclaration des intérêts pécuniaires. En date de la présente séance, l'ensemble des membres du conseil a déposé ladite déclaration qui sera conservée au bureau municipal tel que le mentionnent les articles 357 et 358 L.E.R.M. Une copie sera acheminée au MAMOT en vertu de ladite loi.

#### **DÉPÔT – REGISTRE DE DÉCLARATION RELATIVE AUX DONS**

Conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie, Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière, indique qu'aucun élu n'a reçu de don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage excédant 200 \$. Donc, le registre ne contient aucune déclaration.

#### **DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS**

Dépôt des états comparatifs par la secrétaire-trésorière (Article 176.4 du Code municipal).

256-03-12-18

#### **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2019**

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019 qui débiteront à 19 h 30 :

Lundi 14 janvier 2019  
Lundi 4 mars 2019  
Lundi 6 mai 2019  
Lundi 8 juillet 2019  
Mardi 3 septembre 2019  
Lundi 4 novembre 2019

Lundi 4 février 2019  
Lundi 1<sup>er</sup> avril 2019  
Lundi 3 juin 2019  
Lundi 12 août 2019  
Lundi 7 octobre 2019  
Lundi 2 décembre 2019

257-03-12-18

**HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL – TEMPS DES FÊTES**

Pour la période des Fêtes, il est proposé par M. Simon Moisan et résolu unanimement que le bureau de la municipalité soit fermé du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclusivement.

258-03-12-18

**ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES LOISIRS RÉVISÉE –  
REPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION # 172-23-07-18**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 172-23-07-18 la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a adopté une politique de remboursement des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ladite politique qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement de remplacer la politique de remboursement des loisirs comme suit :

**POLITIQUE DE REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION À DES COURS HORS TERRITOIRE**

**1. ACTIVITÉS REMBOURSABLES**

**A. MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE PORTNEUF**

Les activités et/ou cours qui ne sont pas offerts par le Service des loisirs de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf et qui sont offerts par le Service des loisirs de toutes les autres municipalités localisées sur le territoire de la MRC de Portneuf.

(Sont exclus de cette politique tous les coûts d'abonnement pour les activités et/ou cours d'une seule journée, les sorties pour les aînés et les activités de type garderie (ex : semaine de relâche, camp de jour), et toutes les activités et/ou cours organisés par un(e) organisme, corporation, association et regroupement indépendant de la municipalité).

**2. AIDE FINANCIÈRE**

La municipalité remboursera les frais d'inscription supplémentaires de non-résident payés à l'inscription des activités et/ou cours décrit au point 1, et ce, pour un montant de 100 \$ maximum par enfant et de 100 \$ maximum par adulte, pour un maximum de 300 \$ par famille, par année. (La famille est définie comme étant un regroupement de personne vivant à la même adresse. De fait, toute personne possédant deux adresses, ne peut bénéficier que d'un seul remboursement à une seule adresse).

**3. MODALITÉS**

Les reçus officiels doivent être déposés à la réception du bureau municipal, accompagnés du formulaire rempli « Demande de remboursement d'inscription à des cours ». Tous les reçus officiels doivent contenir les informations suivantes : le logo et/ou adresse de la municipalité qui dispense le cours et/ou activité, le nom de l'activité et/ou cours, le nom de l'enfant ou de l'adulte, le montant payé, les dates de début et de fin d'activité et/ou cours.

259-03-12-18

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION # 244-15-11-18 RELATIVE AU DOSSIER DE PORC HÉDEN INC. ET DE L'ÉCHÉANCIER PROPOSÉ**

CONSIDÉRANT la proposition d'échéancier transmise par Porc Héden inc. à la MRC de Portneuf le 31 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition a été transmise afin d'éviter l'introduction de recours en justice contre la MRC et la Municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution # 244-15-11-18 adoptée le 15 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution entérinait essentiellement l'échéancier proposé par Porc Hédén inc., alors que celui-ci comportait une erreur quant à la date d'adoption du rapport de consultation publique qui, en vertu de l'article 165.4.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, doit se tenir à la prochaine séance ordinaire suivant la transmission d'une copie vidimée du rapport par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine séance ordinaire suivant la transmission d'une copie vidimée du rapport par la MRC est le 3 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne, et résolu unanimement que la résolution # 244-15-11-18 soit abrogée.

260-03-12-18

### **ADOPTION DU RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE DANS LE CADRE DU DOSSIER DE PORCHERIE HÉDEN INC. — # 137-0057**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a reçu en date du 29 novembre 2018 le rapport de consultation publique relatif au projet d'implantation d'élevage porcin par l'entreprise Porc Hédén inc., lequel a été préparé par la commission nommée par le conseil de la MRC de Portneuf et adopté par celui-ci à l'assemblée du 28 novembre 2018 (résolution CR 249-11-2018);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf doit, à la première séance ordinaire qui suit la réception de la copie du rapport de consultation, adopter une résolution énumérant les conditions additionnelles auxquelles le conseil entend, s'il y a lieu, assujettir le projet pour la délivrance du permis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à une analyse exhaustive du rapport de consultation publique et des différents commentaires émis au cours de cette consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que le projet tel que soumis prévoit déjà plusieurs mesures d'atténuation afin d'assurer la coexistence harmonieuse des élevages porcins et des utilisations non agricoles tout en favorisant le développement de ces élevages;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire cependant s'assurer du respect de certaines exigences ou justifications liées à l'aménagement de la haie brise-odeur et prévoir des mesures de précaution particulières dans l'éventualité d'une conversion du mode de gestion des fumiers de cette unité d'élevage;

CONSIDÉRANT les éléments soulevés dans le rapport de consultation publique transmis par la MRC de Portneuf, les dispositions applicables en vertu de la réglementation d'urbanisme de la municipalité et les conditions additionnelles pouvant être exigées par le conseil municipal en vertu de l'article 165.4.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf exige d'assujettir le permis de construction pour le projet d'implantation d'élevage porcin de l'entreprise Porc Hédén inc. aux conditions suivantes :

- QUE l'aménagement de la haie brise-odeur projeté respecte de façon rigoureuse les modalités d'aménagement prescrites à la sous-section 16.4.2 du règlement de zonage # 400-12 de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;
- QUE le conseil requiert que toute modification aux modalités d'aménagement de la haie brise-odeur, notamment pour une localisation à une distance moyenne supérieure à 30 mètres des bâtiments d'élevage ou une trouée d'accès supérieure à 10 mètres, soit justifiée par un spécialiste dans le domaine (ingénieur forestier ou agronome) selon les dispositions de l'article 16.4.2.6, afin de confirmer le potentiel d'efficacité de telles modifications sur la réduction des odeurs de l'installation d'élevage;
- QU'advenant que le promoteur voudrait convertir le mode de gestion du fumier (solide vers liquide), la municipalité oblige le promoteur, dans l'éventualité d'une telle conversion pour le projet d'implantation déposé :
  1. Que soit couvert en tout temps tout ouvrage de stockage du lisier;

2. Que l'épandage du lisier soit fait de manière à assurer, dans un délai maximal de 24 heures, l'incorporation du lisier au sol chaque fois qu'il est possible de le faire sans nuire aux cultures, même sur le territoire d'une autre municipalité intéressée.

- QUE le permis de construction pour l'implantation des cinq bâtiments d'élevage porcin soit émis conditionnellement aux exigences énoncées ci-dessus.
- QU'une copie de la présente résolution soit expédiée le plus tôt possible au promoteur.

261-03-12-18

**FIN D'UNE PROBATION — AGENTE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN MILIEU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 137-04-06-18 la municipalité a embauché Mme Laurie Beaupré au poste d'agente de développement communautaire en milieu municipal, et ce, à compter du 5 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le salaire de Mme Beaupré était fixé à 19 \$/heure, avec réévaluation salariale après une période probatoire d'une durée de six (6) mois;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation est terminée et que le travail de l'employée satisfait l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement d'ajuster le salaire de l'employé à 20 \$/heure, applicable à compter du 5 décembre 2018.

262-03-12-18

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF — PROTOCOLE D'ENTENTE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a réalisé un plan local d'intervention d'urgence (PLIU) aux fins d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs de son territoire non accessibles par le réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux menant à la mise en place du protocole ont été effectués en collaboration avec un comité consultatif transitoire formé d'intervenants de plusieurs municipalités de la région et d'organismes partenaires impliqués;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance dudit protocole recommandé par le comité de sécurité incendie et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf adopte le protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) de la MRC de Portneuf.

263-03-12-18

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF — AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf, en collaboration avec de nombreux intervenants du milieu, a réalisé un plan local d'intervention d'urgence (PLIU) aux fins d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs de son territoire non accessibles par le réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de ce plan nécessite la mise en commun de certains services et l'acquisition des équipements nécessaires à la réalisation des interventions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf, en sa qualité de responsable des territoires non organisés, a procédé à l'acquisition de différents équipements nécessaires à la réalisation de ces interventions, en complémentarité aux équipements de sauvetage détenus par certaines autres municipalités (Saint-Raymond, Saint-Casimir et Pont-Rouge) ciblées et recommandées par le comité de sécurité incendie de la MRC de Portneuf pour fournir les services de la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et 569 et suivants du Code municipal du Québec autorisent les municipalités à convenir d'une entente relativement à tout ou en partie d'un domaine de leur compétence;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet d'entente a été recommandé au conseil par le comité de sécurité incendie portant sur :

- La contribution financière de la MRC de Portneuf, en tant qu'autorité régionale, à un éventuel projet de mise en commun d'un service d'urgence en milieu isolé pouvant éventuellement conduire à une modification de son schéma de couverture de risques en incendie;
- Identifier les équipements qui seront mis en commun par les municipalités participantes;
- Confier à la Ville de Saint-Raymond, la Municipalité de Saint-Casimir et la Ville de Pont-Rouge, le mandat d'assurer l'opération et l'administration d'un service d'intervention en milieu isolé sur le territoire visé par la présente entente;
- Définir les modalités d'intervention de ces villes (fournisseurs de services) en collaboration avec le service de sécurité incendie de chacune des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance dudit projet et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement :

- **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf autorise M. Denis Langlois, maire, ou Mme Lise Trudel, maire-suppléante à signer l'entente intermunicipale relative à la garde, l'opération et l'entretien d'équipements pour la mise en oeuvre du protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé de la MRC de Portneuf;
- **QUE** le conseil de de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf accepte les engagements liés à l'entente pour une période de deux (2) ans se terminant le 31 décembre 2020.

264-03-12-18

#### **CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG SOLUTIONS**

**CONSIDÉRANT** la proposition de PG Solutions relativement au contrat d'entretien et du soutien des applications pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de PG Solutions se résume comme suit :

Contrat d'entretien et du soutien des applications au montant de 2 505 \$ plus taxes :

- |  |          |
|--|----------|
| • Logiciel de gestion des fosses septiques | 1 050 \$ |
| • Gestion des données multimédias          | 535 \$   |
| • Dossier central                          | 540 \$   |
| • Gestion de carte JMAP                    | 380 \$   |

Contrat d'entretien et du soutien des applications au montant de 4 920 \$ plus taxes :

- |   |          |
|---|----------|
| • Comptes-fournisseurs et réclamations de taxes | 1 025 \$ |
| • Grand-livre, budget et comptes-clients        | 1 075 \$ |
| • Paie  | 850 \$   |
| • Taxation, perception et comptes-client        | 1 520 \$ |
| • Télétransmission : MAPAQ                      | 0 \$     |
| • Plate-forme de base Accès-Cité                | 450 \$   |

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** la proposition de PG Solutions, reçue le 12 novembre 2018, au montant total de 7 425 \$ plus taxes;
- **D'AUTORISER** la directrice générale, Mme Nancy Clavet, à signer les contrats d'entretien pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

265-03-12-18

#### **RENOUVELLEMENT À LA FQM – 2019**

Il est proposé par M. Simon Moisan et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf renouvelle son adhésion à la FQM pour l'année 2019 (numéro de dossier 19-0332), au montant de 1 493.38 \$ incluant les taxes, tel qu'il appert sur le document reçu le 16 octobre 2018.

266-03-12-18

**CIMA+ — VALIDATION DES DONNÉES SOMAEU 2019**

Il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** l'offre de services professionnels de la firme CIMA+ pour procéder à la validation des données SOMAEU 2019 tel que spécifié dans le guide Suivi d'exploitation des SOMAEU du MDDELCC, au montant de 1 920 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services du 9 novembre 2018;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire : « Réseaux d'égout - Honoraires professionnels ».

267-03-12-18

**AUTORISATION DE PAIEMENT — FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC**

Il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture du 19 novembre 2018 à la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec pour les services rendus le 12 novembre 2018, pour un montant de 910 \$ plus taxes;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire : « Voirie – Honoraires professionnels ».

268-03-12-18

**AUTORISATION DE PAIEMENT POUR TRAVAUX DE RECHARGEMENT GRANITIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution # 180-05-09-17 la municipalité de Saint-Léonard a accordé à Pax Excavation Inc. le contrat relatif au rechargement granitique de certains chemins municipaux pour un montant n'excédant pas 244 246.20 \$ plus les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie des travaux a été exécutée en 2017 et que l'autre partie des travaux a été complétée à l'automne 2018;

**CONSIDÉRANT** la réception des factures portant les numéros 6304 et 6414 pour les travaux réalisés en septembre et octobre 2018, au montant de 124 505.76 \$ incluant les taxes pour une quantité de 7 133.69 tonnes métriques;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une autre facture de Pax Excavation portant le numéro 6149 au montant de 7 306.20 \$ incluant les taxes pour les travaux d'accotements dans le rang Petit-Saint-Bernard dans le cadre du même mandat;

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture numéro 6453 de Pax Excavation au montant de 2 483.46 \$ incluant les taxes pour la mobilisation et la location des équipements (tracteur, fardier), et celle portant le numéro 6452 au montant de 896.80 \$ incluant les taxes pour le même objet;

**CONSIDÉRANT** la réception des factures # 766166 et # 76165 de Fernand Girard Ltée totalisant un montant de 7 828 \$ plus les taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement des factures numéros : 6304, 6414, 6149 et 6453 à l'entreprise Pax Excavation Inc., totalisant un montant de 135 192.22 \$ incluant les taxes, pour les travaux de rechargement granitique exécutés en septembre et octobre 2018 et les travaux d'accotement;
- **D'AUTORISER** le paiement des factures # 766166 et # 76165 de Fernand Girard Ltée totalisant un montant de 9 000.26 \$ incluant les taxes;
- **DE PAYER** la dépense des factures mentionnées ci-dessus à même le règlement d'emprunt # 447-17.

269-03-12-18

**CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF — DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 ET N° 2 ET ACCEPTATION PROVISOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution # 172-23-08-17 la municipalité a accepté la soumission de Construction Pavage Portneuf, en lui octroyant le contrat pour la réfection du rang Saint-Jacques au montant de 1 078 719.83 \$ incluant les taxes, et ce, suivant l'appel d'offre lancé sur SEAO;



**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés à compter d'octobre 2018, puisque le contrat était conditionnel à l'obtention de l'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et à l'approbation du règlement d'emprunt # 446-17 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture portant le numéro 05293 au montant de 567 221.90 \$ incluant les taxes, correspondant au 1<sup>er</sup> décompte progressif;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une deuxième facture au montant de 459 363.34 \$ incluant les taxes, laquelle tient compte du calcul d'ajustement du prix du bitume et du travail supplémentaire signé en chantier et autorisé par la directrice générale;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de libérer la retenue contractuelle de 10 %, équivalent à 92 499.34 \$, en échange d'une caution d'entretien équivalente à celle-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**une retenue spéciale au montant de 32 116.50 \$ est recommandée, compte tenu de la période hivernale précoce, et ce, afin de valider, au printemps 2019, le comportement des ouvrages (ponceaux, transition et asphalte);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture numéro 05293 au montant totalisant 567 221.90 \$ incluant les taxes, représentant le décompte progressif n° 1;
- **D'AUTORISER** le paiement au montant de 459 363.34 \$ incluant les taxes représentant le décompte progressif n° 2;
- **DE LIBÉRER** la retenue contractuelle de 10 % (92 499.34 \$) en échange d'une caution d'entretien équivalente à celle-ci;
- **DE RETENIR** un montant de 32 116.50 \$ qui sera payé en 2019, suite à l'inspection des travaux;
- **D'AUTORISER** Mme Nancy Clavet, directrice générale, à signer le document relatif à l'acceptation provisoire des travaux de réfection du rang Saint-Jacques, tel que recommandé par M. Rouben Wannie, ingénieur, en date du 3 décembre 2018;
- **DE PAYER** la dépense à même le règlement d'emprunt # 446-17.

270-03-12-18

#### **ADHÉSION À L'UMQ POUR L'ACHAT D'ABAT POUSSIÈRES POUR 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de calcium solide en flocon;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 14.7.1 du Code municipal :

- **PERMET** à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- **PRÉCISE** que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- **PRÉCISE** que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en flocon dans les quantités nécessaires pour ses activités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement :

- **QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer sur une base annuelle, en son nom, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium en flocon) nécessaire aux activités de la municipalité;

- **QUE** la municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit livré soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- **QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- **QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;
- **QUE** la municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- **QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

271-03-12-18

**AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2018 – BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la quote-part 2018 pour la vidange des boues de fosses septiques s'élève à 24 041.01 \$ et qu'un montant de 16 027.34 \$ a déjà été facturé et payé par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le troisième versement réel s'élève à 6 492.41 \$;

CONSIDÉRANT QUE le nombre réel de vidanges de fosses septiques en 2018 est de 188;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement que le conseil autorise le troisième versement qui s'élève à un montant de 6 492.42 \$.

272-03-12-18

**LAC DE L'OASIS NORD – COTISATION ANNUELLE 2018-2019**

Il est proposé par M. Simon Moisan et résolu unanimement que le conseil autorise le paiement de la cotisation annuelle 2018-2019 à l'association du lac de l'Oasis Nord, au montant de 150 \$ (100 \$ pour la cotisation annuelle en tant que membre et 50 \$ pour le déneigement).

273-03-12-18

**COTISATION ANNUELLE 2018 – CAPSA**

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture de 1 750 \$ à la CAPSA, en date du 19 novembre 2018 relativement à la cotisation annuelle 2018 pour le financement des activités de l'organisme;
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire : « *Autres – CAPSA* ».

274-03-12-18

**CJSR – LA TVC PORNEUVOISE – ADHÉSION 2019-2020-2021**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michaël Julien et résolu unanimement :

- **DE RENOUELER** l'adhésion à CJSR, la télévision communautaire pour les années 2019/2020/2021 au tarif de 586 \$ par année.
- **DE PAYER** la dépense à même le poste budgétaire « *Centre municipal et divers - Subvention organismes sans but lucratif* ».

275-03-12-18

**MAISON MIRÉPI – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ZUMBATHON SIXIÈME ÉDITION**

Il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- D'ACCORDER un don de 100 \$ à la Maison d'hébergement Mirépi qui accueille chaque année femmes et enfants victimes de violence conjugale de la région de Portneuf;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire : « *Centre municipal et divers – Subvention organisme sans but lucratif* ».

276-03-12-18

**PERMIS DE LOTISSEMENT – CESSION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS – LOT 2 279 244**

CONSIDÉRANT une demande de permis de lotissement de la part de Messieurs Marcel et Lucien Moisan, visant à créer le lot 2 279 244;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2.5 du règlement de lotissement # 399-12 relativement à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels qui précise, entre autres, que les demandeurs doivent s'engager à céder gratuitement une superficie de terrain équivalent à cinq pour cent (5 %) du terrain ou verser une somme équivalente à cinq pour cent (5 %) de la valeur du terrain compris dans le plan, au choix de la municipalité dans le cas d'un lotissement en vue de construire ou lors de l'émission d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du lot à lotir est estimée à 51 500 \$, selon le rapport d'évaluation produit par Immobec, évaluateur agréé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement que la municipalité demande une contribution monétaire représentant 5 % de la valeur du terrain à lotir, soit 2 575 \$, en plus des frais d'évaluation de 632.36 \$ incluant les taxes (résolution # 232-05-11-18).

277-03-12-18

**PERMIS DE LOTISSEMENT – CESSION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS – LOT 6 271 975**

CONSIDÉRANT une demande de permis de lotissement de la part de M. Réjean Julien, visant à créer le lot 6 271 975;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2.5 du règlement de lotissement # 399-12 relativement à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels qui précise, entre autres, que les demandeurs doivent s'engager à céder gratuitement une superficie de terrain équivalent à cinq pour cent (5 %) du terrain ou verser une somme équivalente à cinq pour cent (5 %) de la valeur du terrain compris dans le plan, au choix de la municipalité dans le cas d'un lotissement en vue de construire ou lors de l'émission d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du lot à lotir est estimée à 24 000 \$, selon le rapport d'évaluation produit par Immobec, évaluateur agréé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement que la municipalité demande une contribution monétaire représentant 5 % de la valeur du terrain à lotir, soit 1 200 \$, en plus des frais d'évaluation de 632.36 \$ incluant les taxes (résolution # 232-05-11-18).

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Tel qu'annoncé dans un avis public publié dans le bulletin spécial # 629 du 20 novembre 2018, l'assemblée de consultation a lieu. La maire-suppléante, Mme Lise Trudel, explique le but de la dérogation mineure demandée par M. Michel Desmeules pour le 355, rue Lortie. Mme Trudel invite les citoyens à s'exprimer en regard de la dérogation mineure soumise.

278-03-12-18

**DÉROGATION MINEURE – 355, RUE LORTIE**

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Desmeules a fait une demande de dérogation mineure, aux fins de construire une serre domestique à une distance de 2.2 mètres de la ligne de lot arrière, au lieu de 3 mètres tel que prescrit au troisième paragraphe de l'article 7.2.8 du règlement de zonage, soit une dérogation de 0.8 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la construction de ce bâtiment accessoire n'entraînera pas de préjudice aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de l'urbanisme a émis une recommandation positive au conseil municipal à la réunion du 15 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Moisan et résolu unanimement de permettre la construction d'une serre domestique à une distance de 2.2 mètres de la ligne de lot arrière, au lieu de 3 mètres tel que prescrit au troisième paragraphe de l'article 7.2.8 du règlement de zonage, soit une dérogation de 0.8 mètres.

279-03-12-18

**DEMANDE DE DON – ALBUM DES FINISSANTS**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'accorder un don de 50 \$ à la Commission scolaire de Portneuf pour la réalisation de l'album des finissants 2018-2019.

280-03-12-18

**COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Simon Moisan et résolu unanimement d'accepter les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer tel que présentés dans la liste des comptes à payer.

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Hydro Québec	Lumières de rues	1 098.58 \$
	Préau et terrain de balle	246.32 \$
	Garage municipal	65.85 \$
	Centre municipal	277.91 \$
	Puits	733.57 \$
	Pompe égout	432.66 \$
	Réservoirs	833.28 \$
	Maison des Fermières	56.21 \$
	Du Gardien	205.50 \$
	Papillon	146.40 \$
	Alouette	107.36 \$
	<hr/>	4 203.64 \$
Telus	Biblio Fleur de Lin	46.49 \$
	Bureau municipal	352.73 \$
	Plage Eau Claire	88.58 \$
	Cellulaires (25-09-18 au 24-10-18)	174.05 \$
	<hr/>	661.85 \$
Receveur Général Canada	Remise d'octobre 2018	2 396.95 \$
Ministère Revenu Québec	Remise d'octobre 2018	6 127.04 \$
Caisses Desjardins	Régime de pension d'octobre 2018	1 387.32 \$
FTQ	Régime de pension d'octobre 2018	408.00 \$
Ministère Revenu Québec	TVQ à payer (juillet à sept. 2018)	4 112.16 \$
	TPS à payer (juillet à sept. 2018)	2 061.21 \$
	Taxe héberg. (juillet à sept. 2018)	139.83 \$
	<hr/>	6 313.20 \$
Monsieur Florent Trudel	Trappage de castors	508.00 \$
AGI inc.	Tracteur: Essuies-glace	19.55 \$
	Pick-Up F-150: Matériel et fourn.	115.19 \$
	<hr/>	134.74 \$
Paulin Moisan inc.	Matériel et fournitures	857.67 \$
Jean Denis ltée	Matériel et fournitures	216.78 \$
Déry Télécom	Abonnement Internet (novembre)	57.43 \$
	Adresse IP fixe (novembre)	11.50 \$
	Hébergement avancé (novembre)	17.19 \$
	<hr/>	86.12 \$
Postes Canada	Bulletin municipal # 627	67.91 \$
	Bulletin municipal # 628	67.41 \$
	<hr/>	135.32 \$
Garage Verreault et fils inc.	Pick-Up Tacoma:Pneus hiver et changement huile	133.60 \$
Garage Verreault et fils inc.	Pick-Up F-150: Pneus hiver et changement huile	184.17 \$
Renaud-Bray	Biblio Fleur de Lin: Livres	953.47 \$
Madame Nathalie Naud	Frais de déplacement	153.00 \$
Chambre Com. St-Raymond	Adhésion 2018-2019	189.71 \$
Monsieur Réjean Paquet	Taxes payées en trop	37.89 \$
Monsieur Dany Giguère	Taxes payées en trop	88.91 \$
Monsieur Mario Brousseau	Taxes payées en trop	300.16 \$
Monsieur Mathieu Langlois	Taxes payées en trop	132.36 \$
SMB Informatique	Souris d'ordinateur	19.67 \$
	<hr/>	<b>25 629.57 \$</b>

<u>Comptes payés</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		25 629.57 \$
RRGMRP	Vidanges de fosses à refacturer	2 722.67 \$
Madame Chantal Côte	Remboursement ballet-jazz St-Léonard	97.20 \$
MG Sport	Entretien et réparation fouette Husqvarna	110.08 \$
Produits Capital	Produits nettoyeurs	900.93 \$
Pro Plus	Produits nettoyeurs	145.15 \$
Xerox	Frais la copie (28 août au 25 septembre)	85.53 \$
Madame Marie-Élise Alain	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels	285.00 \$
Madame Anne-Sophie Delisle	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels	225.00 \$
Ferme Clément Morasse	Chemins hiver lac Pont-de-Pierre(1/2)	5 461.31 \$
	Cinq dépôts de conteneurs (1/2)	1 172.74 \$
	Chemin d'accès chalets (1/2)	2 299.50 \$
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up Tacoma: Essence	253.21 \$
	Pick-Up F-150: Essence	402.22 \$
	Voirie: Essence	125.60 \$
Environex	Analyses d'eau potable	103.48 \$
	Analyses eaux usées	52.89 \$
Madame Catherine Fortin	Remboursement activité Saint-Raymond	102.50 \$
Madame Myrienne Morasse	Remboursement activité Saint-Raymond	100.00 \$
Monsieur Alex Jobin	Remboursement activité Saint-Raymond	205.00 \$
Madame Chantal Paquet	Remboursement activité Saint-Raymond	77.00 \$
Madame Karine Bertrand	Honoraires professionnels: Zumba (2/2)	352.50 \$
Madame Caroline Bergeron	Honoraires professionnels: Viniyoga (1/2)	150.00 \$
Énergie Valéro inc.	Tracteur: Diésel	1 105.29 \$
	Centre municipal: Huile à chauffage	25.08 \$
Cima +	Égout: Validation données - Juillet, août, septembre	517.39 \$
PG Solutions	Formation Loi sur les normes du travail	229.95 \$
APELSIMPO	Carte membre annuelle	20.00 \$
	1/3 facture CAPSA (échantillonnage)	1 222.58 \$
Succession Marc Vachon	Remboursement de taxes	58.40 \$
Monsieur Yvon Germain	Remboursement de taxes	195.70 \$
Monsieur Daniel Boucher	Remboursement de taxes	345.77 \$
Monsieur Louis Cayer	Remboursement de taxes	49.68 \$
Monsieur Frédérick Drapeau	Remboursement de taxes	718.44 \$
Nathalie Paquet (Petite caisse)	Poste (envois recommandés)	11.50 \$
	Voirie: Dossard	20.00 \$
	Fournitures de bureau	12.65 \$
	Halloween: Pizza jeunes bénévoles	70.00 \$
Graymont	Trottoirs: Pierre calcaire	925.76 \$
Réal Huot inc.	Aqueduc: Matériel et fournitures	133.49 \$
Pax Excavation inc.	Matériaux granitiques: Traverse et St-Jean Baptiste	66 460.76 \$
Madame Laurie Beaupré	Frais de déplacement et de séjour	390.10 \$
Laurie Beaupré (Petite caisse)	Biblio: Fournitures bureau et livres	53.10 \$
	Corvée ski fond: Muffins et café	65.95 \$
	Souper avec comité embellissement	38.70 \$
	Bâtiment: Ampoules	6.90 \$
	Halloween: Matériel et fournitures	129.58 \$
RRGMRP	Vidange de fosse à refacturer	52.50 \$
Municipalité Saint-Ubalde	Vidanges de fosses inaccessibles	1 509.05 \$
Englobe	Contrôle qualitatif des matériaux rang Saint-Jacques	2 683.22 \$
Financière Banque Nationale	Égout: Intérêts	1 882.10 \$
	Égout: Capital	11 600.00 \$
Groupe Géos	Étude de caractérisation	4 210.96 \$
		<b>135 803.68 \$</b>

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>		<u>Total</u>
Hydro Québec	Lumières de rues	1 135.19 \$	
	Clignotant	20.73 \$	
	Plage Eau Claire	<u>64.67 \$</u>	1 220.59 \$
Telus	Biblio Fleur de Lin	48.00 \$	
	Bureau municipal	353.15 \$	
	Plage Eau Claire	88.58 \$	
	Cellulaires (25-10-18 au 24-11-18)	<u>174.05 \$</u>	663.78 \$
Receveur Général Canada	Remise de novembre 2018		3 645.49 \$
Ministère Revenu Québec	Remise de novembre 2018		8 621.87 \$
Caisses Desjardins	Régime de pension de novembre 2018		2 101.84 \$
FTQ	Régime de pension de novembre 2018		612.00 \$
Monsieur Rémi Jobin	Remb. act. Saint-Raymond - Karaté		19.00 \$
Madame Solange Boutin	60 cartes de Noël		225.00 \$
Capital Propane inc.	Garage: Propane		539.06 \$
Monsieur Florent Trudel	Trappage de castors		229.00 \$
AGI inc.	Pick-Up Tacoma: Lumière orange		1.83 \$
Paulin Moisan inc.	Matériel et fournitures		1 251.95 \$
Fernand Girard ltée	Nivelage traverse Joosten		296.07 \$
Fernand Girard ltée	Étendre gravier 4e Rang et 5e Rang		8 704.19 \$
Jean-Guy Cantin inc.	Pick-Up Tacoma: Essence	67.16 \$	
	Pick-Up F-150: Essence	95.77 \$	
	Voirie: Essence	<u>60.08 \$</u>	223.01 \$
Renaud-Bray	Biblio Fleur de Lin: Livres		291.17 \$
Les idées de ma maison	Biblio: Abonnement 10 numéros		22.94 \$
Cool!	Biblio: Abonnement 12 numéros		37.88 \$
Elle Québec	Biblio: Abonnement 12 numéros		24.09 \$
Postes Canada	Bulletin municipal # 629		67.29 \$
Madame Marie-Élise Alain	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels		285.00 \$
Madame Anne-Sophie Delisle	Ballet-Jazz - Honoraires professionnels		135.00 \$
CAPSA	Financement 2018		1 750.00 \$
Jean Denis ltée	Matériel et fournitures		109.12 \$
Monsieur Alexandre Jobin	Frais de déplacement		87.00 \$
Loc. écon. M. Paquet inc.	Aqueduc: Marteau rotatif, mèche à ciment, truelles		56.59 \$
Madame Catherine Larose	Prise de photos de la municipalité		60.00 \$
SMB Informatique	Cartouches d'encre	79.31 \$	
	Virus et ajout mémoire	191.61 \$	
	Problème avec Outlook	56.01 \$	
	Loc. équipements consult. publique	<u>235.59 \$</u>	562.52 \$
Xerox	Frais la copie (25 septembre au 25 octobre)		46.78 \$
Xerox	Frais maintenance (janvier-février-mars)		375.38 \$
Mini-Mix Saint-Basile inc.	Voirie: Ciment pour trottoir		380.57 \$
Environex	Analyses d'eau potable	62.09 \$	
	Analyses eaux usées	<u>52.89 \$</u>	114.98 \$
Madame Janie Lamontagne	Honoraires professionnels: L'heure du conte		60.00 \$
Madame Caroline Bergeron	Honoraires professionnels: Viniyoga (2/2)		150.00 \$
Madame France Girard	Honoraires professionnels: Karaté	450.00 \$	
	Honoraires professionnels: Tricot	<u>144.00 \$</u>	594.00 \$
Dompierre Transport	Chemins d'hiver 2018-2019 (1er paiement de 4)		42 588.07 \$
Dompierre Transport	Transport de neige		459.33 \$
ADT	Remplacement de 5 détecteurs de fumée+clavier		557.63 \$
Pronature Saint-Raymond	Bottes de pêche travaux pour castor lac Oasis		275.90 \$
Féd. Trappeurs Gest. Québec	Travaux pour castors lac Oasis		1 046.27 \$
Immobec	Évaluation de terrains pour M. Jean-Marc Cloutier		2 127.04 \$
Michel Fiset	Fossés rang Saint-Jacques - Pelle		327.68 \$
Mckinnon Multi-Services inc.	Aqueduc: Signalisation		635.24 \$
Endress + Hauser	Aqueduc: Validation de données		1 885.59 \$
CGR Procédé	Aqueduc: Travaux au puits et réservoirs		1 644.72 \$
CGR Procédé	Aqueduc: Travaux aux réservoirs	672.02 \$	
	Égout: Travaux pompe Fontaine	<u>592.41 \$</u>	1 264.43 \$
			<u><u>86 376.89 \$</u></u>

<u>Comptes à payer</u>	<u>Références</u>	<u>Total</u>
Solde		86 376.89 \$
Pax Excavation inc.	Bris d'aqueduc rue Principale	3 298.94 \$
Pax Excavation inc.	Granitique 4e Rang et 5e Rang - Mobilisation et démobilitation machinerie	3 380.26 \$
Pax Excavation inc.	Matériel granitique - Travaux 4e Rang et 5e Rang	124 505.76 \$
Madame Nancy Clavet	Frais de déplacement	39.65 \$
	Fournitures de bureau	10.34 \$
	Centre mun.: Articles de nettoyage	11.26 \$
	Chalets: Articles de nettoyage	22.51 \$
Madame Nathalie Paquet	Frais de déplacement	10.00 \$
	Centre mun.: Cafetière Keurig	89.68 \$
Premier Tech Aqua	Chalets: Entretien Biofiltre Ecoflo	120.72 \$
Déry Télécom	Abonnement Internet (décembre)	57.43 \$
	Adresse IP fixe (décembre)	11.50 \$
	Hébergement avancé (décembre)	17.19 \$
Entrep. Élect. P. Boucher inc.	Réparation lumière de rues	164.18 \$
Test Tech inc.	Aqueduc: Recherche de fuite	845.07 \$
Pont-Rouge Asphalte	Aqueduc: Asphaltage	4 300.07 \$
Construction Pavage Portneuf	Travaux rang Saint-Jacques (1/2)	567 221.90 \$
Construction Pavage Portneuf	Travaux rang Saint-Jacques (2/2)	459 363.34 \$
Morgan Communication inc.	Publicité Salon de Noël	103.48 \$
Régie régionale de gestion	Vidange de fosse à refacturer	201.22 \$
matières résiduelles Portneuf	Fosses septiques-Ajustement au réel	6 492.41 \$
Énergie Valéro inc.	Fermières: Chauffage	610.19 \$
		<b><u>1 257 253.99 \$</u></b>

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Nancy Clavet, directrice générale de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses à payer pour le mois de décembre.

\_\_\_\_\_  
Nancy Clavet

La liste des permis a été présentée.

<u>Permis</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Rénovations	990 231 \$	942 147 \$	1 038 569 \$	1 088 731 \$
Maisons	984 523 \$	770 000 \$	482 000 \$	350 000 \$
Chalets	390 000 \$	219 000 \$	0 \$	70 000 \$
Autres	354 926 \$	245 000 \$	376 000 \$	850 100 \$
	<b><u>2 719 680 \$</u></b>	<b><u>2 176 147 \$</u></b>	<b><u>1 896 569 \$</u></b>	<b><u>2 358 831 \$</u></b>

<u>Numéro permis</u>	<u>Nom</u>	<u>Description des travaux</u>	<u>Coût des travaux</u>
2018-133	Clément Lacroix	Installation d'une clôture	150 \$
2018-134	Christine Hardy	Installation d'un puits	12 000 \$
2018-135	Cédric Champagne	Rénovations diverses du garage	500 \$
			<b>12 650 \$</b>

#### **Permis de lotissement**

2018-1004	Jean-Paul Hardy
-----------	-----------------

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par Mme Lise Trudel, maire suppléante, à 21 h 40.

Madame Lise Trudel  
Maire suppléante

Madame Nancy Clavet  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lise Trudel, maire-suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.